



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## tempêtes

Question écrite n° 45179

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la résistance aux vents des pylônes supportant les lignes électriques. La tempête de janvier 2009 a causé d'énormes dégâts dans le Sud-ouest du pays. Nombreux sont les pylônes qui n'ont pas résisté aux rafales de vent ce qui a provoqué des coupures de courant, engendré des arrêts d'activité dans les entreprises, donc des manque à gagner ainsi qu'une gêne pour l'utilisateur. Souvent pour obtenir des marchés, les constructeurs de pylônes calculent leurs structures au plus juste, tout en restant dans la norme. Il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre pour supprimer ces risques, en intégrant un coefficient de sécurité plus important dans les formules de calcul et ce qu'il prévoit au niveau du contrôle des pylônes existants pour leur éventuel renforcement.

### Texte de la réponse

Suite à la tempête de janvier 2009, les services techniques du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ont demandé aux sociétés gestionnaires de ces réseaux, Réseau transport d'électricité (RTE) et Électricité réseau distribution France (ERDF), filiales du groupe EDF, une analyse complète et approfondie des causes des défaillances constatées sur le réseau public de transport d'électricité et sur les réseaux publics de distribution d'électricité. À l'occasion de ce travail, qui est en cours, la conformité des pylônes aux prescriptions techniques réglementaires qui leur sont applicables (arrêté ministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique) ainsi que l'adéquation de ces prescriptions avec l'intensité des phénomènes météorologiques qui se sont produits, seront vérifiées. Il apparaîtrait toutefois, au vu des éléments d'information préliminaires qui ont été transmis, que la cause déterminante des défaillances réside dans la chute des arbres sur les lignes sous l'effet du vent et non de la ruine directe des pylônes sous l'effet de ces intempéries. C'est la raison pour laquelle le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, a demandé au conseil général de l'environnement et du développement durable et au conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, un rapport conjoint sur l'optimisation des politiques d'enfouissement des réseaux publics de distribution en zone boisée ou de remplacement de leurs conducteurs nus par des câbles isolés torsadés ou encore d'élagage à proximité des lignes.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45179

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2009, page 2700

**Réponse publiée le :** 21 juillet 2009, page 7231